

Augmentation des tarifs de l'électricité

L'Asloca refuse que les locataires trinquent

L'association souhaite qu'un fonds soit créé, financé par l'État ou les SIG, afin de lisser les fluctuations de prix.

Lorraine Fasler

«Près de 60% de l'électricité suisse est autochtone. Seuls les 40% restants sont achetés à l'étranger. Il n'est donc pas logique que l'on soit autant impacté par un marché spéculatif et une telle inflation.» Alberto Velasco, président de l'Asloca Genève, réagissait lundi en conférence de presse à l'augmentation annoncée de 22% des tarifs de l'électricité à Genève, dès janvier 2023.

Pour l'Asloca Genève, il n'est pas question que ce soient les Genevois qui trinquent. L'association de défense des locataires demande la création d'un fonds pour atténuer la hausse du prix du courant. Ce dernier serait alimenté par un crédit de l'État ou des bénéfices des Services industriels genevois (SIG).

En dépit de la flambée du prix des énergies et d'importants investissements, la régie publique avait clôturé son exercice 2021 avec un bénéfice de 7,4 millions de francs en 2021. Un projet de loi en ce sens doit être déposé par l'association au Grand Conseil.

Même si une augmentation d'environ 6 fr. 20 de plus par mois a été estimée par les SIG pour un appartement de trois pièces, Alberto Velasco insiste: «Beaucoup de foyers comptent chaque franc.»



De gauche à droite: Caroline Renold, juriste à l'Asloca, Christian Dandrès, conseiller national et juriste, Alberto Velasco, président de l'Asloca Genève, et Carole-Anne Kast, vice-présidente de l'Asloca Genève. PIERRE ALBOUY

Et l'Asloca l'exige: «Aucune coupure de courant ne doit avoir lieu cet hiver!»

Conseils aux locataires

À la question de l'électricité, s'ajoute celle des frais de chauffage. Au total, les charges risquent de grimper d'environ 1'200 francs en moyenne par ménage l'année prochaine, estime l'association. Alors même que les locataires n'ont aucun pouvoir décisionnel quant au type de chauffage utilisé dans leur immeuble (mazout, gaz, etc.).

La section genevoise compte adresser un courrier au Conseil d'État, afin de demander la mise en place d'une aide financière ponctuelle pour aider à couvrir la facture finale de chauffage des foyers bénéficiant de subsides d'assurance maladie, soit environ 120'000 personnes sur le canton.

Carole-Anne Kast, vice-présidente de l'Asloca Genève, a profité de cette conférence de

presse pour encourager les locataires à demander une augmentation proactive des acomptes de charge, cela afin de ne pas avoir à devoir sortir une somme importante d'argent d'ici un an.

«Les bénéficiaires des prestations complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance invalidité (AI) ont particulièrement intérêt à demander la hausse mensuelle de leurs acomptes à leur régie, si ces dernières ne le font pas déjà fait. À la condition évidemment que leur plafond d'aides au logement ne soit pas déjà atteint. En effet, le droit fédéral exclut une prise en charge de la facture annuelle finale, a posteriori», avertit-elle.

Avenant au bail

Pour rappel, la participation des prestations complémentaires aux frais de logement se situe entre 1'210 francs et 1'370 francs par mois au maximum (selon la commune du domicile), pour une personne vivant seule.

Henri Della Casa, porte-parole du Département de la cohésion sociale, précise que pour les bénéficiaires de ces aides, le changement de montant des acomptes doit être formalisé avec la régie par un avenant au bail, afin d'être reconnu par les prestations complémentaires.

Attention, si l'augmentation des charges est prévue, le montant du loyer, lui, n'est pas censé être modifié sous prétexte de l'inflation.

L'élue d'Onex insiste, par ailleurs, sur le dialogue nécessaire entre bailleurs et locataires, notamment en ce qui concerne les baisses de températures: «Les décisions ne doivent pas être prises du haut vers le bas», lance-t-elle. Si l'Asloca n'est pas contre la réduction des températures dans les appartements, Carole-Anne Kast rappelle qu'en dessous de 18 degrés, il s'agit d'un défaut de la chose louée.

Initiative déposée

L'Asloca est également revenue sur son initiative «L'assainissement des immeubles ne doit pas se faire sur le dos des locataires», fraîchement déposée. Le but de cette initiative populaire est d'encourager les travaux d'isolation thermique et l'abandon des énergies fossiles dans le parc immobilier, mais sans pénaliser les locataires par des augmentations de loyer. Pour couvrir les frais, les fonds proviendraient de la moitié des bénéfices de la BNS qui sont restitués au canton chaque année.

Rappelons que le chauffage des bâtiments représente environ la moitié des émissions de CO2 du canton.